

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

Délibération n° 2022-07-83

Date de la convocation : 10 décembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de procurations : 2
Votes : 21

Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

Le seize décembre deux-mil-vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, ROCHETIN Pascale, ROCHETTE Yvette, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, CHAVANA Jean-Luc, SEUX Christian, THOUMY Denis, BASTY Jean-Pierre, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, FAURE Pascal, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, BASTY Cécile, EBOLI Laure, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan,

Procurations : Françoise DUCHAMP procuration à Pascale ROCHETIN
Jessica ORIOL procuration à Hélène CROZET

Absents excusés : Olivier LARGERON, Alexandre MASSARDIER

Secrétaire : Hélène BESSON

OBJET : ATTRIBUTION MARCHE AMENAGEMENT RUE DU VELAY

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que, lors de sa séance du 11 février 2022, il avait validé le programme de travaux d'aménagement de la rue du Velay et de réhabilitation des réseaux EU-EP et AEP de la rue du Velay et connexes.

Lors de la séance du 25 mars 2022, après analyse des offres du lot n°2 travaux d'aménagement de la rue du Velay, les offres étant bien supérieures à l'estimatif et aux crédits alloués, il avait été décidé de les classer inacceptables selon l'article L2152-4 du code de la commande publique et d'autoriser le maire à reconsulter les entreprises à l'automne 2022.

Une nouvelle consultation des entreprises a donc été mise en ligne le 3 novembre 2022.
Les offres remises à la date limite du 7 décembre 2022 sont les suivantes :

Raison sociale	Prix HT	Prix TTC
MOULIN	248 987,90 €	298 785,48 €
COIRO FOREZ	293 756,90 €	352 508,28 €
EUROVIA	264 938,90 €	317 926,68 €
BORNE TP / SRATP	223 178,50 €	267 814,20 €
RHONE-ALPES TP	234 164,82 €	280 997,78 €

Après analyse des offres et selon le rapport qui était joint en annexe, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- RETIENT l'offre de l'entreprise BORNE TP / SRATP, mieux classée et AUTORISE le maire à signer le marché pour un montant de 223 178,50 € H.T.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.
COPIE CERTIFIEE CONFORME.
A SAINT GENEST MALIFAUX, le 17 décembre 2022.

Le Maire
Vincent DUCREUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20221216-2022-07-83-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2022